Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen

Herausgeber: Bund Schweizer Architekten

Band: 75 (1988)

Heft: 7/8: Fehling und Gogel

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Europan

Modes de vie et architectures du logement

L'Europan est une coordination européenne de concours pour l'architecture nouvelle. Des concours simultanés sont organisés par chacun des pays participants sur un thème commun.

Le thème proposé est «Modes de vie et architectures du logement en Europe». Les concours s'adressent à de jeunes architectes.

L'Europan a deux objectifs:

- la confrontation des résultats des concours par le moyen d'un colloque international, d'une exposition itinérante et la production d'un ouvrage de synthèse;
- L'aide à la réalisation pour les lauréats. Cette initiative, appelée «Europan», s'inscrit dans la continuité des concours «PAN» (Programme d'Architecture Nouvelle») que la France organise depuis une quinzaine d'années.

Ces concours ont pour but de contribuer au renouvellement et au développement de l'architecture en ouvrant la commande dans le secteur du logement social à de jeunes architectes

L'expérience Pan: Le Pan réunit les pouvoirs publics, des maîtres d'œuvre et des représentants des maîtres d'ouvrages publics ou privés qui s'intéressent à ses résultats et participent à son élaboratin. Cette conjonction de partenaires d'origines différentes fait la spécificité du Pan.

A la fois concours d'idées et aide à la réalisation, le Pan a permis à nombre de jeunes architectes primés de réaliser leur première œuvre.

Le Pan a permis en France un renouvellement de la réflexion et de la commande architecturale.

L'organisation de l'Europan. L'Europan est à la fois:

- un ensemble de concours d'idées lancés à l'échelon national afin d'autoriser l'émergence de problématiques particulières dont les résultats sont confrontés au niveau européen dans un cadre commun;
- une aide apportée à la réalisation pour les lauréats primés.

Il correspond donc à l'organisation simultanée de concours lancés de concert par les divers pays participants et à la recherche de moyens d'atteindre leurs objectifs communs. Dans cette optique, il est mis en place des structures nationales, régionales ou locales, pour l'organisation des concours, et un comité européen qui soit l'émanation de ces diverses structures, afin de coordonner les initiatives et d'organiser la confrontation des résultats.

Europan. Concours d'idées et aide à la réalisation: L'Europan pose une problématique: l'adaptation du logement à des modes de vie qui diffèrent selon les lieux, les catégories sociales ou les tranches d'âge, et qui évoluent à la mesure des sociétés et des apports technologiques.

L'Europan est donc un concours d'architecture lancé sur un seul thème, mais sans programme ni situatin. Dans ce cadre thématique, chaque candidat est appelé à se fixer un programme et à élaborer un projet. Les projets des concurrents sont ensuite analysés par une commission technique à partir d'une grille de critères. Enfin le jury, à partir des points de vue diversifiés des membres qui le composent, débat des projets, les compare pour sélectionner comme lauréats ceux qui lui semblent apporter des réponses nouvelles et pertinentes par rapport à la problématique du concours.

Dans un second temps, les organisateurs encouragent des maîtres d'ouvrage, désireux de s'ouvrir à des problématiques et à des pratiques innovantes, à s'adresser aux lauréats. Les lauréats peuvent alors être en situation de mettre en œuvre leur démarche sur la base d'un programme et d'un site donnés par un maître d'ouvrage.

Europan. Concours nationaux et concours européen: Le règlement et le lancement des concours, le cadre thématique, les règles de jugement, le calendrier et la diffusion des résultats sont communs. Ils sont fixés par la commission européenne qui rassemble les partenaires.

L'organisation interne, les modalités pratiques, l'adaptation de la thématique à des particularismes locaux ou nationaux, les jurys, les jugements, la désignation des lauréats et leur gratification sont affaire des commissions nationales qui les prennent à leur charge.

Commissions nationales et commission européenne: L'Europan, dans son principe, réunit les partenaires de la construction et du logement: administrations publiques, maîtres d'ouvrage et représentants institutionnels des maîtres d'œuvre.

Les commissions nationales sont composées de divers représentants de ces secteurs. Leur rôle est à la fois d'assurer l'organisation de l'Europan dans leur pays et de mettre en place les moyens et les conditions de réalisation destinés aux lauréats.

La commission européenne est constituée de représentants des commissions nationales. Elle fixe les règles et les cadres communs à tous les participants, veille à la bonne organisation du concours, en élabore les critère de sélection, en promulgue les directives, en assure la diffusion (exposition, colloque, catalogue) et veille à l'assurance de débouchés offerts aux lauréats.

Séminaires européens: La réussite de l'Europan se mesure aussi à la qualité des débats qu'il est capable de promouvoir: par la confrontation des différentes approches du thème par les pays européens, par les problématiques communes qui se dégageront, par la manière de juger les projets et de diffuser les résultats des concours. Il apparaît pour cela nécessaire de prévoir la tenue d'au minimum deux séminaires.

Le premier devrait permettre de mieux cerner la problématique posée par l'Europan et d'élaborer des critères de jugement qui soient communs aux divers concours. Il se tiendra en juin 1988.

Un second séminaire devra comparer les résultats des différents concours et ordonner les thèmes de l'exposition et du catalogue.

L'Europan a aussi pour but de comparer les diverses approches européennes du logement, que ce soit sous l'angle de l'architecture, des manières d'habiter ou des pratiques constructives. C'est pourquoi le premier séminaire de travail réunira des chercheurs et des architectes; ceux-ci devront faire partie des jurys des concours. Les actes de ces rencontres serviront de matériaux au catalogue.

Financements: A l'échelon national, le lancement du concours, sa diffusion, l'annonce des résultats et les gratifications offertes aux lauréats sont affaire de chacun des partenaires de l'Europan.

Les compléments financiers nécessaires à l'organisation et à la production d'une exposition et d'un catalogue demandent de faire appel à la communauté des partenaires, aux instances européennes et à des fonds privés intéressés à l'opération.

Calendrier prévisionnel

De juillet à septembre 1988: Periode d'inscription pour les jeunes architectes européens leur permettant de s'informer des conditions du concours dans différents pays, de voyager et de recueillir l'information nécessaire pour déterminer leur choix de pays, de localisation de leur projet et les conditions de production du logement du lieu qu'ils auront déterminé

D'octobre à décembre 1988: Période de fabrication des projets

3, 4, 5 octobre 1988: Séminaire des jurys – 1^{re} rencontres de la Jeune Architecture Européenne à Berlin

Fin décembre 1988: Rendu des projets

1er trimestre 1989: Commission d'expertise et jurys nationaux

2° trimestre 1989: Proclamation des résultats

Contacts. Organisation Europan-Suisse: FAS / Groupe «Habitat 1992», Steinstrasse 65, CH-8003 Zurich; Rodolphe Luscher, chemin Beau-Rivage 6, CH-1006 Lausanne, tél. 021/2663 33





D.Perrault. Projet lauréat PAN XII. Rezé, 40 logements avec terrasse et jardin, Maître d'ouvrage: SA Nantais de HLM. / Prämiertes Projekt PAN XII, 40 Wohnungen mit Terrasse und Garten; Bauherr: Nantais de HLM, SA.

Jean Nouvel, Jean-Marc Ibos, Nemausus, 114 logements PLA, Nimes, France. Coupe sur les logements duplex et triplex. Vue d'un bâtiment. / 114 Wohnungen PLA, Nimes, France. Querschnitt durch Duplex und Triplex. Ansicht eines der Häuser.